

OBJET : Bourse pour voyage d'études
de quatre élèves du Lycée.

REUNION DU 28 FEVRIER 1966

66036

Le vingt huit février mil neuf cent soixante six, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Député-Maire, d'après convocations faites le 24 février 1966.

ETAIENT PRESENTS : MM. de LIPKOWSKI, MARRAS, BISQAYE, Melle FOUCHE, MM. LANUSSE, BUJARD, COLLE, MOUCHOP, BOUCHET, NAULIN, POUGET, BETOUS, BOUDEY, GACHET, BROUREAU, Mme BIDEAU, MM. OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, DOMEQ, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS.

Représenté : M. VULTAGGIO par M. de LIPKOWSKI.

Absents : MM. NARTEAU et BENDER.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Quatre étudiants en philosophie du Lycée ont projeté d'entreprendre durant les prochaines grandes vacances, un voyage d'études en ROUMANIE : étude de l'habitat, des méthodes agricoles roumaines, de l'artisanat etc...

Ce groupe de jeunes sollicite une aide financière de la Ville et la Commission de Développement culturel a donné un avis favorable de principe.

La Commission des Finances réunie le 21 février 1966, a proposé l'attribution d'une bourse de 250 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande faite par quatre élèves de philosophie du Lycée de ROYAN pour un voyages d'études en ROUMANIE, l'été prochain,

Vu les avis favorables de la Commission Culturelle et des Finances,

DECIDE :

- d'attribuer à ce groupe de jeunes une bourse de 250 F.
- que la somme attribuée sera versée au responsable du groupe Monsieur BOUTET Gérard, 17, rue de Foncillon à ROYAN
- que la somme sera imputée sur le chapitre 943 article 6550 du Budget Supplémentaire 1966.

Fait et Délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 3 MARS 1966

Le Sous-Préfet

[Handwritten signature]